



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 78165

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les manques de maîtres spécialisés E et G. Le Rased constitue un dispositif complémentaire et a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et les établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre aux élèves en difficulté de bénéficier d'actions et de soutien personnalisé. Depuis leur mise en place, les Rased (circulaire du 9 avril 1990) travaillent en coordination avec les maîtres E, les psychologues scolaires et les maîtres G. Le maître E est chargé de l'aide à dominante pédagogique. L'aide spécialisée à dominante pédagogique n'est pas du rattrapage ou du soutien ordinaire (aide aux apprentissages scolaires), sauf, dans une certaine mesure, quand le maître spécialisé est amené à faire la classe et qu'il devient alors « garant des apprentissages ». Les maîtres G sont des enseignants qui exercent leur métier dans un cadre réglementaire en sachant adapter leurs stratégies d'enseignement pour le besoin d'aides spécifiques. Dans l'esprit de la mission prioritaire du Rased, l'action du maître G doit d'abord contribuer à prévenir l'installation de difficultés durables chez l'élève. Son action pourra par ailleurs s'inscrire dans le cadre de l'aide à l'intégration, dans ses différentes modalités. On aura particulièrement recours aux compétences du maître G lors de l'élaboration de projets d'aide individuels ou collectifs. Or de nombreux postes ne sont pas pourvus, en raison d'un manque de candidats à la formation de maître E et G. Cette situation est particulièrement accrue en zone rurale, et vient obérer la mission des Rased. Aussi, il souhaite connaître ses intentions sur ce sujet pour encourager les vocations puis les maîtres E et G à exercer en zone rurale.

Texte de la réponse

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) apportent, dans le cadre du travail en équipe des maîtres, l'appui de leurs compétences à la prise en charge des élèves qui éprouvent des difficultés particulières à satisfaire aux exigences de la scolarité, sans que pour autant ces difficultés puissent être considérées comme des handicaps avérés. Les RASED sont constitués de psychologues scolaires, de maîtres spécialisés chargés d'aides spécialisées à dominante « rééducative » et de maîtres spécialisés chargés d'aides spécialisées à dominante « pédagogique ». Le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux « dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves » à l'école prévoit que « les écoles recourent aux interventions de psychologues scolaires, de médecins de l'éducation nationale, d'enseignants spécialisés et d'enseignants ayant reçu une formation complémentaire. Ces interventions ont pour finalités, d'une part, d'améliorer la compréhension des difficultés et des besoins des élèves et, d'autre part, d'apporter des aides spécifiques ou de dispenser un enseignement adapté, en complément des aménagements pédagogiques mis en place par les maîtres dans leur classe. Elles contribuent en particulier à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes personnalisés de réussite éducative » (PPRE). La collaboration et l'information réciproque entre les membres des réseaux et les personnels du secteur public, associatif ou libéral (médecins, infirmières, assistants sociaux, orthophonistes, personnels des centres médico-psycho) contribuent souvent à renforcer l'efficacité des actions en faveur de la réussite des élèves. Dans ce contexte, un effort particulier a été entrepris afin d'augmenter de

manière significative le nombre d'enseignants spécialisés. À cette fin, une refonte complète de la formation de spécialisation a été conduite, aboutissant à un nouveau dispositif mis en oeuvre à la rentrée 2004. En conséquence, l'augmentation du nombre de personnels en formation est nette : alors que les maîtres en stage de spécialisation étaient entre 400 et 450 pour l'option E, ils sont, depuis 2004, entre 525 et 650 selon les années ; de même, alors qu'ils étaient entre 150 et 200 pour l'option G, ils sont aujourd'hui entre 250 et 300. Le taux de réussite aux épreuves de spécialisation est, en outre, excellent à 88 %.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78165

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10447

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9112